

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

16 francs pour trois mois,
22 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

En sus du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

▲ LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.

▲ PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^s, directeurs de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUGE - DENUNQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEL, rédacteur et chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

LYON, LE 24 JANVIER 1847.

La discussion de l'adresse continue à la chambre des pairs avec quelque vivacité. Hier, il s'agissait des mariages espagnols, aujourd'hui de l'incorporation de Cracovie à l'Autriche, les deux grandes questions du moment, les deux causes de la perturbation qui se manifeste dans la diplomatie européenne. M. le ministre des affaires étrangères a expliqué sa politique, ou plutôt a conversé sur sa politique à l'égard de l'Espagne, et, bien qu'il n'ait pas jeté la moindre lumière sur cette ténébreuse affaire, bien que la tribune ne nous ait rien appris de plus que les journaux du pouvoir, le paragraphe qui approuve la conduite du gouvernement a été voté par la chambre; ce n'était pas trop la peine de discuter pour n'obtenir aucun éclaircissement. Nous ne doutions pas du vote, qu'on le sache bien; nous connaissons trop la chambre des pairs pour espérer d'elle une opposition impossible; mais nous eussions désiré qu'il jaillit quelque clarté de la discussion, que, forcé dans ses retranchements, M. Guizot ayût enfin le motif secret de sa conduite. La chambre des pairs n'a pas su ou pas osé déchirer le voile qui couvre cette intrigue, le ministre a gardé son secret, il est demeuré maître du débat. C'est donc à une autre chambre qu'il faut l'attendre maintenant. Là aussi, la majorité, formée par la corruption, lui donnera raison; mais si l'opposition fait son devoir, le pays saura enfin quelle pensée ambitieuse a brisé l'entente cordiale de l'Angleterre et de la France, a failli troubler la paix et mettre l'Europe en feu.

L'incorporation de Cracovie a fourni à M. de Montalembert le motif d'une nouvelle protestation. Le parti légitimiste, dont on ne veut pas voir le travail continu à l'intérieur, ne laisse échapper aucune occasion de montrer de la sympathie pour la malheureuse Pologne. Il a de l'habileté, il fait de la tactique, c'est son droit; il se prépare ou cherche dans l'avenir des chances favorables. M. le ministre des affaires étrangères aurait dû répondre à l'orateur de la droite, il ne l'a pas osé; il a craint de blesser les cours du Nord qu'il ménage, dont il recherche l'alliance, auxquelles il pardonnera volontiers l'anéantissement de la Pologne, s'il en espère quelque appui dans sa séparation momentanée d'avec la Grande-Bretagne. Ce que M. Guizot n'a pas fait, nous le ferons; ce qu'il n'a pas dit, nous le dirons.

Ces persécuteurs, ces oppresseurs de la Pologne que M. de Montalembert prend en pitié, qui sont-ils? quelle est leur politique? quels sont leurs vœux, leurs desseins peut-être? Ce sont tout simplement les amis, les soutiens du duc de Bordeaux, du prétendant qui aspire à monter sur le trône de France, et qui ne le pourrait jamais qu'avec l'appui de ces cours du Nord, si la nation française avait le malheur de succomber dans une lutte désespérée. Ce sont les hommes qui voudraient briser en France le gouvernement constitutionnel, nous arracher nos dernières libertés, et, en rétablissant sur le trône la branche aînée des Bourbons, s'en faire un instrument pour enchaîner ce peuple français dont l'existence les inquiète, pour éteindre ce grand foyer de lumières qui menace toujours d'allumer un incendie. Ce sont ces mêmes souverains sur lesquels compte le parti légitimiste, dans la coopération desquels il a mis toute sa confiance. Quel jeu est-ce donc là?

Certes, il ne nous est pas venu à la pensée de contester à M. de Montalembert et à son parti le droit d'exprimer une opi-

nion sur les derniers événements de Pologne; ils peuvent avec toute la France condamner une violation manifeste des traités, les actes de cruauté, les exils, les supplices, les assassinats qui désolent ce malheureux pays, protester avec toute la France au nom du droit contre la force, au nom de la justice et de l'humanité contre des actes dignes de cannibales; ils peuvent en appeler aux assises de la chrétienté; ces assises-là n'ont ni ministère public, ni agents de la force publique, pour le moment, et tous les anathèmes n'ont pas la moindre signification. Le parti légitimiste n'a d'autre but que de se montrer généreux; la cause polonaise excite de vives sympathies en France, aussitôt le parti légitimiste élève sa voix en faveur de la Pologne; cela ne diminue en rien la force des puissances du Nord, et cela peut augmenter un peu la sienne. Ce calcul, comme on voit, n'est pas trop mauvais.

Si le parti légitimiste revenait jamais aux affaires, c'est-à-dire si le duc de Bordeaux pouvait, en marchant sur les cadavres de nos soldats, en baignant ses pieds dans leur sang, monter sur le trône de France, déclarerait-il la guerre aux puissances du Nord pour rétablir l'ancien royaume de Pologne? essaierait-il de faire suivre de quelque effet les protestations de son parti? A une telle demande la réponse n'est pas difficile: le roi de France et de Navarre, Sa Majesté Henri V, ne déclarerait pas la guerre à ses amis, à ceux qui l'auraient rétabli, qui lui auraient donné une couronne; la Pologne verrait encore une fois s'évanouir ses espérances, son oppression devenir plus pesante.

Que le parti légitimiste cesse donc ces protestations qui ne sont qu'un jeu, une combinaison, les petits moyens d'une grande comédie; il y a au Nord deux ennemis irréconciliables, ardents; l'un aspire seulement à vivre, l'autre veut écraser; ce sont les Polonais et les Russes; un peuple, d'un côté, un souverain de l'autre. Pour lequel tient le parti légitimiste? Qui donc ignore ses sympathies pour la Russie, les espérances qu'il met en elle? Dès lors, quelle pitié ne doivent donc pas inspirer ses manifestations de tribune? Il n'y a en France qu'un parti qui puisse et veuille faire quelque chose pour la Pologne, c'est le parti démocratique dont l'heure n'est pas encore venue.

La discussion sur l'affaire des mariages espagnols est terminée à la chambre des pairs. Elle n'a pas présenté, à la tribune du Luxembourg, l'intérêt qu'elle offrira au Palais-Bourbon, car M. le ministre des affaires étrangères n'y a pas rencontré de contradicteurs.

Nous aurions pu nous attendre, d'après le langage qu'ont tenu depuis quatre mois le *Journal des Débats* et la *Presse*, langage dont nous n'avons pas besoin de rappeler la violence, car elle est encore présente à tous les esprits, nous aurions pu nous attendre, disons-nous, à quelque violente sortie contre la conduite et les procédés du gouvernement anglais. Hétons-nous d'ajouter que M. Guizot s'en est complètement abstenu. Il y a mieux: on dit qu'il s'était donné la mission de défendre les actes du cabinet de Londres, car dans la manière dont il en a parlé il y avait une intention bien marquée d'expliquer ces actes plutôt que d'en faire le sujet de griefs acerbes comme ceux qui ont été si souvent articulés contre lord Palmerston dans ces derniers temps.

M. Guizot nous paraît avoir pris dans cette question une attitude tout-à-fait nouvelle; c'eût été chose assez difficile pour un esprit moins souple et moins délié que le sien; mais

pour ce caractère qui sait se prêter à toutes les transactions, à toutes les capitulations, pour cet homme qui, dans une occasion solennelle, à propos de la question d'Orient, proclamait qu'on pouvait suivre également l'une et l'autre voie, l'une et l'autre conduite, est-ce qu'il y a jamais eu quelque chose de difficile? Ne l'avons-nous pas vu défendre le gouvernement personnel après l'avoir attaqué plus vivement que personne? Ne l'avons-nous pas vu combattre au pouvoir les principes qu'il avait soutenus dans l'opposition? Dès-lors, devons-nous nous étonner de ce que, dans l'affaire des mariages espagnols, il tende aujourd'hui la main à lord Palmerston et lui propose de signer la paix? Devons-nous nous étonner de ce que, après avoir fait accuser le gouvernement anglais de duplicité, d'astuce, il cherche à rendre l'Espagne seule responsable de tout ce qui s'est passé? L'Espagne a bon dos, et il n'y a plus d'ailleurs aucun inconvénient à la blesser. Elle nous a laissé emmener son infante et sa dot, nous n'en demandons pas davantage. Qu'à présent elle voie qu'elle a été trompée, que nous ne l'avons caressée pendant quelques jours que pour l'endormir et profiter de son sommeil pour arriver à nos fins, qu'elle soit désormais aussi méfiante vis-à-vis de nous qu'elle a été un instant crédule, que nous importe! L'Espagne est une puissance de second ordre qui aura toujours plus besoin de la France que la France n'aura besoin d'elle; dès-lors nous ne sommes tenus envers elle à aucun engagement, surtout alors qu'il s'agit de faire notre paix avec l'Angleterre.

Il ne faut pas voir, en effet, une autre disposition, un autre sentiment dans le discours que M. Guizot a prononcé le 20 à la chambre des pairs. Quoi qu'en ait dit M. de Broglie, notre gouvernement est effrayé de son isolement en Europe, et il veut en sortir à tout prix. M. Guizot a hâte de ressaisir le droit de parler encore de la grande politique, et la grande politique, pour lui, c'est l'alliance de la France et de l'Angleterre. C'est avec la mission de rétablir cette alliance que M. de Sainte-Aulaire a été prié par le roi de retourner à Londres au mois de novembre dernier; c'est avec une mission du même genre que M. d'Haussonville, gendre de M. le duc de Broglie, vient d'y être envoyé à son tour. C'est pour rendre leurs démarches efficaces et leur succès plus certain, que M. Guizot a parlé dans cette séance avec une réserve qui ressemble presque à une amende honorable.

Il reste maintenant à savoir si cette humilité lui profitera et si lord Palmerston s'en montrera touché. Jusqu'à preuve contraire, nous dirons que cela est au moins douteux, et nous croirons que, pour nous rendre ses bonnes grâces, le gouvernement anglais exigera de nous autre chose que des discours modérés et des phrases plus ou moins ronflantes, plus ou moins neuves sur les services que pourrait rendre à la civilisation européenne l'alliance de deux nations aussi libérales, aussi éclairées que la France et l'Angleterre.

CONSEIL MUNICIPAL DE LYON.

Séance du 21 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. TERME, MAIRE.

Présents: MM. Brossette, Ricard, Donnet, Darmès, Faure-Péclot, Boullée, Descours, Tourret, Boullier, Seriziat-Carrichon, Dolbeau, de Lacroix-Laval, Bonnet, Falconnet, Neppie, Bodin, Menoux, Riboud, de Marnas, Guinet, Arnaud, E. Gautier, Reyre, Malmazet, Capelin, Dunod, Dervieu, Guimet, de Vauxonne, Tardy.

Acquisition par les hospices de la maison Mille, rue Bourgehaïn. — Modification

FEUILLETON DU CENSEUR. — 25 JANVIER 1847.

LARISSA ET LUCIE,

ROMAN CRÉOLE (*).

DEUXIÈME PARTIE.

IV.

(Suite.)

Ernest errait le long des quais, rêvant à son amour et à ses inquiétudes. Ces navires immobiles à la tête du port et attendant le jour pour repartir le firent songer à la France. L'image de Lucie se mêla dans son cœur à ces images de départ. Il poussa tout-à-coup un cri de joie, et, remuant dans la maison où il logeait, il écrivit avec transport cette lettre à Lucie: « Chère Lucie, je regardais les navires à l'ancre dans le port, et je songeais à vous. J'en ai reconnu plus d'un que vous m'avez nommés souvent, et qui vous ont portée en Espagne et rapportée dans notre île. Il y en a qui partiront demain et qui repasseront par ces routes solitaires où vous êtes passée tant de fois. Dieu les préserve des orages, disais-je, à cause de vous qu'ils ont portée! Lucie, vous savez où ces pensées m'ont conduit: la France! Oui, recommençons les voyages, partons, quittons encore cette terre pour long-temps; pour toujours, peut-être! Le bonheur est partout, et le malheur n'est qu'aux lieux que l'on quitte. Notre île est enchantée, nous l'aimons tous avec amour; mais qui sait? L'avenir est incertain ici plus que partout ailleurs. Nos montagnes sont pleines de volcans qui fument nuit et jour; nos maisons tremblent souvent sur cette terre comme les navires sur les vagues. Ne confions point notre bonheur à notre pays fragile et sans cesse menacé. Oui, nous partirons! Nous irons en France, nous rejoindrons ma mère et mon frère, nous les retiendrons auprès de nous, et nous formerons là cette douce société que nous préparions pour ici. Votre mère a des pressentiments douloureux, j'ai toutes les superstitions de l'amour maintenant, je crois à toutes les tristesses. Ne bravons point les songes. Ils s'élèvent dans notre esprit aux heures où, dégagée par le sommeil des liens de la terre, notre âme s'appartient à elle-

même et peut voir au-delà de nos misères. Les voyages seront pour voter même une distraction nécessaire; la solitude et le repos sont contraires aux imaginations douloureuses. Dites-lui que nous partirons. Tous ces navires n'auront pas levé l'ancre avant l'hivernage. Il en restera un pour nous emporter tous ensemble.

» P. S. Ne parlez point de ces projets de départ: les projets annoncés avertissent les obstacles. »

Après avoir écrit cette lettre avec l'ardeur d'une résolution soudaine, et s'être rassuré lui-même par cette fuite qui mettait l'Océan entre Lucie et les vengeances cachées, il tomba dans d'amères rêveries. Il avait espéré avoir son bonheur dans cette île, et il venait pour ainsi dire de la fermer derrière lui. Il resta plongé dans la tristesse de cet éternel adieu; mais la joie de sauver Lucie en l'emportant fit taire les regrets dans son cœur.

Toute la ville dormait, toutes les lumières étaient éteintes dans le port. Ernest était appuyé contre une fenêtre et regardait au loin le tranquille paysage. Il songea qu'il avait laissé Lucie sans défense, à quelques pas de celle dont il redoutait le ressentiment. Des terreurs nouvelles s'emparèrent de son imagination, augmentées par la distance. Il songea que son projet de départ ne pouvait pas s'exécuter immédiatement; qu'ils auraient encore quelques mois à passer au milieu des dangers qu'il redoutait, jusqu'à ce que sa mère fût avertie en France, et qu'on sût si elle s'était embarquée de son côté, comme ses lettres disaient qu'elle devait le faire, afin de ne pas s'exposer à la croiser en route. Ensuite les affaires d'une habitation sont nombreuses et ne s'arrangent pas en un jour. Il y a des délais fixés par les lois des colonies entre l'annonce d'un départ et l'embarquement, il ne faut qu'un instant à la vengeance.

Ernest reprit la plume qui venait de tracer pour Lucie ces paroles ardentes; il écrivit à Larissa pour l'apaiser si elle était irritée, et pour défendre encore Lucie en désarmant sa rivale par des paroles de doux souvenir.

« Larissa,

» Je visitais aujourd'hui un navire qui arrive d'Espagne, et qui apporte du luxe aux femmes créoles. Ce navire était attendu depuis long-temps; il était en retard; l'orage avait menacé en route ses fragiles trésors; ses mâts étaient brisés, ses vergues en désordre; il ne lui restait qu'une ancre qu'il jetait enfin dans la rade. Si vous aviez vu, Larissa, comme on se portait à son bord! Toutes les riches marchandes de la ville s'y rendaient; une longue file de caots, portant chacun une pompeuse mulâtresse, se poursuivaient dans le port. C'était à qui arriverait le premier. Les nègres qui conduisaient ces canots poussaient des cris de triomphe, et faisaient

voler les barques sur leurs légers avirons. Vous connaissez la joie de ces assauts; cette fois, l'affaire était grave, et l'empressement plus vif que jamais: c'était l'île qui allait recevoir son luxe après l'avoir cru perdu. Je pris aussi un canot, comme tout le monde, afin de voir de près ce spectacle. J'ai vu sortir de la cale toutes ces merveilles; le port en était couvert, et notre soleil leur donnait un éclat qu'elles n'avaient pas apporté d'Europe. Le capitaine les échangeait contre le bel or de notre pays; les barques s'en retournaient lentement au rivage, chargées, splendides, prudentes.

» Je songeai à vous, Larissa; je regardais frissonner à la lumière ces riches étoffes, et je pensais à votre beauté. Vous aimiez ces grandes couleurs, leur pompe vous rendait éclatante. Je me rappelais les jours de notre ivresse, et, à mesure que ces trésors charmants passaient sous mes yeux, ma pensée se plaisait à vous en parler. Car tout ce qui brille, Larissa, me rappelle toujours votre image. Votre beauté est souveraine et sans pareille; je n'y pense jamais sans admiration et sans douleur.

» Hélas! la vie est pleine de devoirs et de nécessités cruelles, et à peine y pouvons-nous échapper une heure, dans les rayons de la jeunesse.

» Croyez bien, Larissa, que mon cœur n'a jamais fait d'offense à votre beauté. Me voilà loin de vous, un adieu nous sépare; mais votre nom, votre image me suivent partout. Sur le pont de ce navire, devant ces richesses destinées à la beauté des femmes, c'est à la vôtre, Larissa, que j'ai songé.

» Recevez encore ce panier que je vous envoie. Vous verrez que je n'ai pas oublié ce que vous aimez. Larissa, pensez à moi sans amertume, car je ne pense jamais à vous sans tristesse.

Il cherchait à l'apaiser. Il savait combien elle aimait sa beauté; il la flattait de son admiration et de ses regrets. Il traça ces lignes avec émotion. Il demanda cent fois pardon dans son cœur à Lucie du pieux mensonge de ces mots: « La vie est pleine de devoirs et de nécessités cruelles. » Il voulait détourner de sa tête le danger de cette préférence. Lorsqu'il eut fermé sa lettre, il la regarda long-temps avec douleur; il hésitait à envoyer cet outrage dont il gardait pour lui seul l'explication. Il fallut toutes les inquiétudes de son cœur pour l'y décider.

Le lendemain, au point du jour, les deux lettres partirent en même temps pour Isabella. Ernest, retenu à la Havane pour la corbeille de Lucie qui n'était pas complète encore, ne devait retourner lui-même auprès d'elle que le jour suivant.

Lorsque Larissa reçut cette lettre d'Ernest, elle fit un cri de joie. Elle ouvrit aussitôt toutes ses armoires et commença à s'habiller avec une vivacité singulière. Ses mains voulaient tout faire et tout prendre à la fois; elle

(* Voir le Censeur des 1^{er}, 3, 5, 6, 7, 9, 10, 12, 13, 16, 19, 22 et 24 janvier 1847.

à introduire dans le règlement de l'Entrepôt-Général. — Traité pour la prolongation de la rue Centrale de la place Saint-Nizier à la place Saint-Pierre. — Réponse du ministre à M. le préfet sur la question des embarcadères. — Approbation du plan pour la distribution des terrains occupés par le séminaire.

La séance est ouverte à six heures et un quart. Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté. M. LE MAIRE présente les excuses de MM. Laforest, Barrillon et Pons, retenus chez eux par des indispositions.

M. LE MAIRE donne lecture d'une lettre écrite par M. Dunod, au nom de la commission instituée pour la médaille destinée à M. Fulchiron, ancien député du Rhône, et d'après laquelle cette commission fait hommage à la ville de divers exemplaires de cette médaille en argent et en bronze, destinés aux archives de la ville et au musée.

M. le maire présente un rapport sur un projet d'acquisition de la part de l'administration des hospices civils de la maison Mille, située sur la rue Bourghéhanin, et portant le n° 59. Cette maison est l'une des trois qui seules restent à acquérir pour que les hospices soient entièrement propriétaires du massif compris entre l'École de Médecine, la rue de la Barre, la rue Bourghéhanin et le promenoir. L'avantage pour l'administration des hospices d'acquiescer ces immeubles, lorsqu'elle peut le faire à des conditions favorables, est incontestable. Dans un délai plus ou moins rapproché, l'administration charitable aura à s'occuper de compléter l'École de Médecine en la liant au promenoir; alors elle aurait à faire exproprier les parcelles qui lui manquent, et, en attendant, il y a convenance évidente à les acquiescer si on peut le faire à des conditions raisonnables. Les prétentions des propriétaires de la maison Mille ont paru acceptables à l'administration, qui a passé avec eux un projet d'acte de vente au prix de 42,000 f.

Sur la proposition de M. le maire, le conseil donne immédiatement un avis favorable à cette acquisition.

M. LE MAIRE entretient le conseil de quelques modifications à introduire dans le règlement de l'Entrepôt-Général. Ces modifications porteraient sur les articles 23, 25 et 26, qui, tels qu'ils sont maintenant, ont le double inconvénient d'entraver d'une manière fâcheuse l'industrie des liquoristes et d'ouvrir la voie à la fraude.

L'examen de ces propositions de modifications est renvoyé à une commission spéciale composée de MM. Bodin, Donnet, Gautier, Faure-Péclet, de Marnas et Henri Seriziat.

M. LE MAIRE présente au conseil un rapport étendu sur un projet de traité qu'il a passé avec MM. Savoye et Poncet, et ayant pour objet le prolongement en ligne droite de la rue Centrale depuis la place Saint-Nizier jusqu'à la place Saint-Pierre.

Nous donnerons textuellement ce rapport dans le numéro de demain. L'examen de cette affaire est renvoyé à une commission spéciale composée de MM. Barrillon, Falconnet, Capelin, Dervieu, Dolbeau, Tardy, Tourret, Nepple et de Lacroix-Laval.

M. LE MAIRE invite aussi la commission des plans à s'occuper, en ce qui la concerne, des changements que l'exécution de ce traité amènerait dans le plan primitivement proposé pour cette partie de la ville, et dont un nouvel examen et l'adoption avaient été spécialement réservés par le conseil dans une de ses dernières séances.

M. LE MAIRE annonce qu'il n'a pas reçu de réponse directe du ministre à l'envoi qu'il lui avait fait de la délibération prise par le conseil sur la question des embarcadères, envoi qui avait été accompagné d'une lettre extrêmement pressante; mais M. le ministre a répondu à M. le préfet qu'il considérait la question des embarcadères lyonnais comme tranchée d'une manière absolue et définitive; que sa décision relative, prise en vertu de la loi du chemin de fer, devait être considérée comme faisant partie de cette loi et ayant la même force, et que par conséquent les inquiétudes manifestées par le conseil municipal étaient sans fondement.

M. FALCONNET, au nom de la commission des plans, rend compte de l'examen fait par cette commission du projet de distribution du terrain du Séminaire, distribution qui avait été l'une des trois questions réservées lors de l'adoption du conseil, dans une de ses dernières séances, des plans de la partie nord de la ville. Un plan pour cette distribution avait été primitivement dressé, après de longues études, par M. Cassini. Ce plan, qui avait été provisoirement adopté par l'administration et la commission, consacrait une petite place au bas de la Croix-Paquet, laquelle place servait de point de départ à une rue tracée en lacet dans le milieu du clos, et tendant, par une pente qui ne dépassait jamais 5 centimètres, d'une part à la rue du Commerce, et de l'autre à la rue des Capucins par le sommet de la Croix-Paquet. Cette rue devait d'ailleurs se prolonger jusqu'à un perron destiné à relier la place des Pénitents-de-la-Croix à la rue des Fantassins. M. le supérieur du Séminaire pensa que ce plan n'était pas favorable à la vente des terrains du Séminaire et en fit dresser un autre par M. Chenavard, architecte. Ce plan, qui avait les graves inconvénients de présenter des pentes très fortes et de n'offrir ainsi, en quelque sorte, aucune amélioration sur l'état actuel des choses, avait été rejeté. M. Falconnet avait cru pouvoir en présenter un troisième qui tenait un peu de chacun des deux autres, et qui lui semblait pouvoir ainsi concilier les exigences de la ville et la convenance de rendre, dans l'intérêt du Séminaire, l'opération plus facile en ménageant mieux les terrains à vendre. Ce plan présentait à la vérité plus de pente que celui de M. Cassini; mais il assurait la communication de la nouvelle rue avec la place des Pénitents-de-la-Croix par une voie à voitures au lieu de la faire par un perron. Ce plan réduisait d'ailleurs à 10 mètres la largeur de la rue des Deux-Angles. C'est donc, en réalité, entre le plan de M. Cassini et celui présenté par M. Falconnet, que la commission avait à choisir. Après un long examen, elle a donné la préférence au plan de M. Cassini à une grande majorité, et c'est ainsi l'adoption de ce plan que M. le rapporteur vient proposer.

M. ARNAUD rend hommage à l'exactitude avec laquelle M. le rapporteur a rendu compte des travaux de la commission. M. Arnaud avait été complètement de l'avis de la majorité sur tous les points. Toutefois, il a été frappé depuis de quelques objections qui lui ont été faites sur la largeur de douze mètres à donner à la rue des Deux-Angles, et, quel que soit en général son penchant à assurer pour l'avenir à notre ville des rues aussi

larges que possible, il reconnaît que la rue des Deux-Angles ne semblant pouvoir, dans aucun cas, être appelée à une espèce de viabilité, il suffirait de lui donner la largeur de dix mètres.

MM. Reyre et Henri Seriziat parlent dans le même sens. M. DE LACROIX LAVAL insiste sur la convenance de satisfaire autant que possible, dans les distributions proposées, aux demandes de l'administration du séminaire.

M. MENOUX pense aussi que, puisqu'il y a nécessité à peu près reconnue à transférer le séminaire dans un autre local, le conseil doit faire tout ce qui dépend de lui pour favoriser cette translation. Or, comme le gouvernement paraît devoir exiger que le produit des terrains à vendre suffise aux constructions élevées ailleurs, afin qu'il n'ait aucune dépense à s'imposer, il est évident que si le plan qui sera adopté, tout en satisfaisant mieux aux besoins de la viabilité, réduit trop la quantité et la valeur des terrains à vendre, l'opération pourrait devenir impraticable, ce qui serait très fâcheux pour les intérêts de la ville même. Sous ce point de vue, le plan de M. Falconnet lui paraissant plus propre à favoriser la vente, il se serait disposé à le préférer.

M. LE MAIRE croit devoir rassurer le conseil sur les craintes qu'on manifeste relativement à la translation du Séminaire. Il est évident que le Séminaire ne peut rester dans le local qu'il occupe et qui est inconvenant sous tous les rapports. Sa translation ailleurs est indispensable, et aura lieu quoi qu'il arrive. Si même, pour atteindre ce but, des sacrifices étaient nécessaires de la part de l'Etat, on les obtiendrait sans nul doute, puisqu'il s'agit d'une nécessité à satisfaire. Dans cet état de choses, nous ne devons nous occuper de la distribution du terrain que dans le rapport des intérêts de la ville, et profiter de l'occasion de la vente de ces terrains pour améliorer d'une manière aussi complète que possible la viabilité publique qui, dans cette localité, est si défectueuse. Or, le plan de M. Cassini satisfait évidemment mieux à cette condition, et, sous ce rapport, il doit être préféré. Toutefois, il pense, comme quelques uns des préopinants, que ce plan peut être modifié en ce qui concerne la rue des Deux-Angles, à laquelle une largeur de dix mètres est d'autant plus suffisante que la rue des Feuillants, qui lui sert d'aboutissant, et qui est appelée, du côté du port Saint-Clair, à bien plus de viabilité que la rue des Deux-Angles, du côté de la place Saint-Clair, n'a pas même cette largeur de dix mètres, d'après le plan déjà adopté en ce qui la concerne.

Le conseil adopte, pour la distribution du séminaire, le plan de Cassini, en réduisant toutefois la largeur de la rue des Deux-Angles à dix mètres. La délibération portera les réserves ordinaires quant à la cession du sol de la rue, qui, pris dans un clos non bâti, devra être abandonné gratuitement.

M. LE MAIRE annonce au conseil qu'il partira sous peu de jours pour se rendre à son poste à la chambre. Il fait ses adieux à ses collègues, en leur exprimant le plaisir qu'il éprouvera à Paris comme à Lyon, en se mettant à leur disposition, soit pour les affaires de la ville, soit pour leurs intérêts personnels.

La séance est levée à huit heures.

On lit dans le Peuple Souverain :

« On nous assure que la préfecture de Marseille vient de recevoir des instructions de M. le ministre de l'intérieur, afin d'aviser aux moyens de réorganiser la garde nationale dans notre ville. On dit que M. le préfet est dans un gros embarras à ce sujet, et qu'il garde cette nouvelle le plus secrète possible, jusqu'à ce qu'il ait su prendre un parti. »

« Nous croyons, nous, que la circulaire de M. le ministre n'a d'autre but que de pouvoir répondre par un chiffon de papier à quelque interpellation parlementaire, comme il est déjà arrivé plusieurs fois. La garde nationale n'est bonne que pour un gouvernement qui a les sympathies générales; sans cela, elle est une arme à deux tranchants, et partant dangereuse pour une politique de compression. »

« Tout le monde sait comment presque toutes les gardes nationales de France ont été successivement traitées depuis 1830. »

Paris, le 22 janvier 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Il n'est pas exact de dire, comme l'a fait un journal, que MM. Labrouste et Blanchet, l'un directeur de Sainte-Barbe, l'autre directeur des études de l'école préparatoire du même établissement, aient été blessés dans l'échauffourée de l'avant-dernière nuit. M. Blanchet a reçu seulement au front un fragment de verre qui n'a laissé que de légères traces; mais un jeune écrivain, qui avait passé la soirée chez un des directeurs, et qui avait voulu leur prêter main-forte, M. O. F., ayant été pris par un officier de la garde municipale pour un des perturbateurs, a été maltraité assez gravement.

Le conseil des études de l'institution statuera ce soir sur les exclusions à prononcer. Nous formons le vœu qu'il ne se montre pas trop sévère.

— Ces trois derniers jours, nous avons vu se reproduire à la chambre des pairs un singulier incident. Les princes, appelés par droit de naissance, comme dit M. Pasquier, à siéger dans l'enceinte du Luxembourg, ne croient pas devoir arriver au commencement de la séance; c'est leur droit encore; mais leur

entrée dans la salle est le signal d'une scène assez étrange. Leurs pairs, aussitôt qu'ils paraissent, se lèvent tous, ou presque tous, et saluent, qu'il y ait ou non un orateur à la tribune. Avant-hier, c'est le discours de M. Guizot qui a été interrompu par ce salut presque unanime. Jusqu'à présent on n'avait pas cru devoir faire aux princes cette réception; on avait compris que, dans une enceinte législative où ils siègent avec les mêmes pouvoirs, ni plus ni moins, que chacun, il y avait, dans cet hommage rendu aux princes pairs de France, une offense au principe d'égalité qui doit régir toute assemblée de législateurs. Il est clair qu'un nouveau mot d'ordre a été donné.

Chambre des Députés.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSUREUR.)

Séance du 22 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BIGNON, VICE-PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures. Le procès-verbal est adopté. La chambre reprend le scrutin pour la nomination de trois candidats aux fonctions de membres de la commission de surveillance de la caisse d'amortissement et de celle des dépôts et consignations. Cette opération donne à quatre heures moins un quart le premier résultat qui suit :

| | |
|------------------------------|-----|
| Nombre des votants | 256 |
| Majorité absolue | 119 |
| Ont obtenu : | |
| MM. Vuitry | 151 |
| Rihouet | 117 |
| Benoit Fould | 99 |
| Gouin | 85 |
| Ganneron | 77 |
| Duprat | 48 |
| Garnon | 33 |
| Garnier-Pagès | 15 |
| d'Eichthal | 14 |
| Gautier de Rumilly | 14 |
| Etienné | 2 |

M. Vuitry, ayant seul obtenu la majorité absolue, est proclamé candidat aux fonctions de membre de la commission de surveillance de la caisse des dépôts et consignations et de celle d'amortissement.

M. LE PRÉSIDENT : Il y a encore deux candidats à nommer. La chambre va procéder à cette double nomination.

Plusieurs membres : On pourrait renvoyer ce scrutin à un autre jour et discuter la loi sur les céréales.

M. LE PRÉSIDENT : Le règlement n'autorise pas cette interruption entre deux scrutins pour le même objet.

Pendant le scrutin, M. Cordier dépose des pétitions des commerçants en vins et débitants de Loos-le-Saunier, de Saint-Amour, de Dôle et d'Arbois, département du Jura, qui demandent la réforme de la législation sur les boissons, conformément à la charte.

M. de Lamartine assiste à la séance. Il s'entretient quelques instants avec M. Thiers.

A quatre heures on dépouille le scrutin.

Chambre des Pairs.

Fin de la séance du 21 janvier.

M. GUIZOT : Je ne veux pas empêcher l'honorable M. Villemain de faire entendre de généreuses paroles en faveur de Cracovie. Si je n'ai rien dit après M. le comte de Montalembert, c'est que les sentiments qu'il a exprimés sont ceux qui animent la chambre comme le gouvernement. J'ai trouvé entre le discours de la couronne et le projet d'adresse de la chambre cette unanimité que M. de Montalembert n'a pas voulu troubler.

M. VILLEMAIN : Messieurs, il y a bien des années, M. le ministre des affaires étrangères, présidant une grande réunion, disait, en parlant de l'Europe d'alors : « Tous les gouvernements n'ont pas le bonheur d'être constitutionnels, mais tous ont l'ambition d'être philanthropes. » Les événements d'aujourd'hui donnent à ces paroles un cruel démenti. Est-ce assez de notre unanimité en présence de pareils événements, et ne devons-nous pas y joindre la protestation de la tribune ?

Je sais qu'on éprouve une sorte de pudeur à renouveler cette protestation du droit contre laquelle la force brutale proteste sans cesse. Cependant il y a dans cette parole une puissance qu'il faut faire valoir souvent afin qu'elle ne s'efface pas. La conduite du gouvernement dans cette circonstance a été grande et noble, une sorte d'expiation; car la plus grande faute, le péché moral de l'ancienne monarchie de ce pays, a été le partage forcé de la Pologne. Cette barrière, qui arrêtait les barbares du Nord, a été brisée. Mais que nos sympathies et notre repentir consolent la Pologne !

L'incorporation de Cracovie est une audacieuse violation des traités. A nous, Messieurs, à y répondre par la bonne foi et le respect de ces traités. En protestant contre le fait accompli déjà, montrons-nous prévoyants pour l'avenir. Ce n'est pas l'Autriche qui a gagné le plus à l'annexion de Cracovie, c'est la Russie; la Russie tend à faire disparaître le nom de la Pologne et à englober dans ses vastes possessions le grand-duché de Varsovie. Le gouvernement a-t-il arrêté ses plans pour cette éventualité? On ne répondra pas immédiatement à cette question; mais elle sera l'objet de l'attention de la France.

Je n'hésite pas à déclarer, s'écrie M. Villemain, qu'à côté des faits qui

avait enlevé son madras, et ses longs cheveux, tombant jusqu'à terre, la suivaient comme un manteau à travers la chambre. Elle retirait de ses tiroirs des jupes, des madras, des corsets; elle en mettait sur son lit, sur les cordes de ses hamacs; elle semblait vouloir se couvrir de toutes ses richesses. Ses deux petites négresses, qui la voyaient sombre et silencieuse depuis long-temps, et qui ne s'expliquaient pas ce brusque réveil, la regardaient avec étonnement.

Elle s'assit enfin devant une glace. Elle peigna ses cheveux de toute la longueur de ses bras. Elle s'habilla d'une jupe rouge et sortit.

Quand le grand soleil qui baignait les rues eut mis le feu à cette éclatante toilette et allumé de toutes parts la beauté de Larissa, elle se sentit magnifique, et traînant rapidement derrière elle les flots de sa jupe écarlate, elle se dirigea vers la maison de M^{me} de Croix.

Là, toutes les jalousies étaient baissées à cause du soleil. Lucie était seule dans le salon, assise sur le sofa, et lisait la lettre qu'elle venait aussi de recevoir. Les deux sphinx étaient couchés sur les deux premières marches de l'escalier. Dans la galerie, une négresse repassait sur une table des robes de sa jeune maîtresse. La maison était heureuse et tranquille comme elle.

Larissa entra, alla droit à Lucie, lui tendit la lettre d'Ernest et lui dit ce seul mot :

— Lisez !

Puis elle retransversa le salon et fit une sortie superbe.

Les deux sphinx s'étaient levés. La repasseuse restait immobile, les yeux attachés sur sa maîtresse. Lucie tenait la lettre et regardait la porte par laquelle elle était sortie Larissa.

Il y avait un profond silence. Lucie ouvrit lentement la lettre, ses yeux s'y fixèrent. Elle ne poussa pas un cri. Elle devint pâle comme une morte et s'affaissa sur le canapé en portant une main sur son cœur.

La négresse courut à elle, la soutint dans ses bras. Les deux sphinx s'élançèrent à la fois dans l'escalier, en criant de toutes leurs forces :

— Madame ! Madame !

— Ma fille !

M^{me} de Croix avait jeté son cri maternel au premier bruit, et elle était déjà arrivée.

Lucie avait les yeux fermés, mais une de ses mains pendait sur le sofa et montrait la lettre par son tremblement. La mère la prit, et, sans l'achever, s'écria :

— Ma pauvre enfant !

Puis, prenant Lucie dans ses bras par une ancienne habitude de force, elle la porta dans sa chambre, aidée par la négresse, suivie des deux petites. Elle la déposa sur son lit et se pencha sur son visage pour le ranimer par ses caresses.

— Qui lui a donné cette lettre? demandait-elle en la pressant sur son sein.

— Une mulâtresse ! une mulâtresse, ma mère ! murmura Lucie, sans ouvrir les yeux.

Ses lèvres remuaient faiblement et répétaient : « Une mulâtresse ! une mulâtresse ! »

— Madame, c'est Larissa ! disaient les deux petites.

— Il l'aimait, maman ; il l'aimait ! murmura faiblement Lucie.

— Non ! il ne l'aimait pas, ma chère enfant ! disait la mère au désespoir, et elle répétait tout bas, en étouffant sa voix dans les sanglots : « Ah ! Ernest ! Ernest ! »

Lucie pleurait sans bruit sur son oreiller. Elle pleura jusqu'au soir avec une tristesse qui faisait pitié. Elle finit par s'endormir, les yeux pleins de larmes, et sa mère, qui ne se coucha pas, l'entendit soupirer toute la nuit.

Larissa, d'autre part se félicitait de sa vengeance. Elle avait brisé le cœur de la jeune fille qui lui avait été préférée. Cette revanche était la plus douce que pût prendre sa beauté humiliée. Elle l'avait saisie et comprise avec le rapide instinct des femmes jalouses.

Le lendemain, Ernest arriva, suivi de nègres portant ses cadeaux de noces. Il sauta joyeusement à terre devant la maison de M^{me} de Croix. Mais les deux sphinx, qui étaient assis devant la porte, refusèrent de tenir son cheval et entrèrent dans la cour. Il fit sauta le cheval dans la rue et entra vivement. Mais alors une servante vint à lui, et, sans lui rien dire, lui remit la lettre de Larissa.

Le malheureux jeune homme poussa un cri en la reconnaissant, et voulut s'élançer dans les escaliers. Mais la négresse se mit devant lui et lui dit :

— Madame a défendu de vous recevoir.

Le coup était si inattendu pour lui qu'il ne put rien dire. Il mit une main sur ses yeux, et sortit. Il remonta à cheval sans savoir ce qu'il faisait, et partit.

Lucie, qui d'en haut l'avait entendu arriver, et qui, pendant qu'il était en bas, était restée la tête cachée dans le sein de sa mère, sans faire un mouvement, entendait alors ce cheval repartir, éclata en sanglots.

— Flora, demanda la mère à la servante qu'a-t-il dit ?

— Madame, il n'a rien dit ; il a mis la main sur ses yeux, et il est sorti.

Il fallut recoucher Lucie dans le hamac, car elle pleurait à s'étouffer. Larissa était montée sur sa terrasse pour voir ce qui allait arriver. De là elle découvrait tout le port, la rivière et la route qui conduit à l'habitation de Lussay. Elle y aperçut Ernest, qui s'en allait au galop, emporté par son désespoir. Elle le suivit d'un regard fixe jusqu'à ce qu'il eut disparu au tournant du chemin.

V.

Les premiers jours de cette séparation furent horribles pour tous deux. La pure et loyale nature de Lucie ne résistait pas à la douleur de cette trahison. Ce fut dans ce cœur si tendre et déjà si disposé à la tristesse un étonnement amer. Elle ignorait les misères du monde; elle ne savait rien des changements dont se compose la vie; elle croyait que tout ici-bas était durable et sincère. Elevée sous l'aile d'une mère pensive, ne connaissant de la terre que les grands spectacles, habituée aux émotions pleines et fortes des longs voyages, et ayant toujours vécu recueillie, elle apportait dans ses sentiments la grandeur de ses souvenirs et la confiance de la solitude. Elle aimait avec une sécurité profonde. Ce fut un coup cruel.

Le désespoir d'Ernest était plus violent encore. C'était un mélange affreux d'indignation, de fureur et de pitié. Il sentait tout ce que devait souffrir le noble cœur de Lucie. Il allait tour à tour d'une compassion exaltée pour ces douleurs aux révoltes les plus terribles contre la trahison de Larissa. Il s'y joignait pour lui-même le sentiment d'une injustice imméritée et en même temps des remords qui lui étaient à la fois et le droit de se venger, et la force de se présenter devant Lucie, et l'espoir d'obtenir jamais son pardon. Aux cris de son âme, il demanda plusieurs fois son cheval, et s'élança, plein de folie, sur la route d'Isabella. Tantôt c'était pour accabler Larissa de ses reproches, pour lui parler avec violence; tantôt c'était pour se jeter aux pieds de Lucie et les baigner de ses larmes. Mais à peine avait-il lancé son cheval, qu'il s'arrêtait brusquement au milieu du chemin. Qu'allait-il faire? irriter à jamais Larissa et la rendre implacable peut-être. Qu'allait-il dire à Lucie? Comment expliquer cette lettre, sans parler de ses terreurs, sans en frapper le cœur craintif de la mère et rendre tout bonheur désormais impossible par la révélation de ces dangers? Il s'en tournait alors, et restait pour ainsi dire immobile entre ces deux désespoirs divers, n'accusant que lui-même.

P. MAUREL.

(La suite à un prochain numéro.)

ont donné lieu à la protestation, il y a un fait plus alarmant pour les patriotes et les chrétiens. La protestation contre l'annexion de Cracovie devait être accompagnée d'une protestation contre les excès de la Russie.

M. GUIZOT : Je ne veux répondre qu'à une question et à une recommandation de l'honorable M. Villeman. Je le ferai en lisant à la chambre une pièce qui m'a été remise ce matin même. C'est une dépêche de M. le comte de Nesselrode au chargé d'affaires de Russie à Paris. Elle est ainsi conçue :

« Je reçois à l'instant votre dépêche du 19 décembre, par laquelle vous me rendez compte d'une interpellation qui vous a été faite par M. Guizot au sujet de l'incorporation présumée du royaume de Pologne à l'empire de Russie. Je me hâte d'y répondre en vous autorisant, par ordre exprès de l'empereur, à démentir ces rumeurs de la manière la plus formelle.

« Ce qui a pu donner naissance à cette fausse idée, répandue à dessein par les émigrés polonais toujours prêts à dénaturer les intentions du gouvernement impérial... (Murmures.) Je lis textuellement. (Écoutez! écoutez!) «... c'est le projet annoncé de la suppression de la ligne de douanes qui sépare la Russie de la Pologne. Cette mesure, sollicitée à diverses reprises par la population du royaume de Pologne, est tout à son avantage, parce qu'elle offre à ses produits, à ses populations, un débouché dont elle n'avait pas joui jusqu'à présent.

« Veuillez offrir ces explications à M. le ministre des affaires étrangères de France, et y conformer votre langage vis-à-vis de toutes les personnes qui peuvent exercer de l'influence sur l'état de l'opinion publique. »

L'honorable préopinait voit que la prévoyance qu'il nous conseille ne nous a pas manqué, et que la réponse ne s'est pas fait attendre.

Le § 6 est mis aux voix et adopté.

§ 7. « Grâce au développement continu du travail et de l'industrie, le revenu public a suivi une marche toujours croissante. Cependant l'équilibre entre les recettes et les dépenses pendant l'année qui vient de s'écouler n'a pu être maintenu; nous sommes convaincus que votre gouvernement fera tous ses efforts pour que cet équilibre, si nécessaire à la bonne administration des finances, soit bientôt rétabli. » — Adopté.

M. DUBOUCHAGE demande le renvoi à demain.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du *Courrier*.)

Séance du 22 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal est lu et adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion des divers paragraphes de l'adresse en réponse au discours de la couronne.

La délibération porte sur le 8^e paragraphe, ainsi conçu :

« Grâce au développement continu du travail et de l'industrie, le revenu public a suivi une marche toujours croissante. Cependant l'équilibre entre les recettes et les dépenses, pendant l'année qui vient de s'écouler, n'a pu être maintenu. Nous sommes convaincus que votre gouvernement fera tous ses efforts pour que cet équilibre, si nécessaire à la bonne administration des finances, soit bientôt rétabli. »

M. PELET (de la Lozère) félicite la commission d'avoir exprimé un vœu qui ne se trouve pas dans le discours de la couronne. Ce vœu est d'autant plus opportun que la récolte de l'année a été mauvaise, la situation extérieure est compliquée d'embarras, la récolte de l'année qui court peut n'être pas meilleure que celle de l'année qui vient de s'écouler; on signale dans nos finances un déficit de 80 millions. Ces diverses circonstances devaient faire naître l'expression de ce vœu, et l'orateur s'y associe.

Le paragraphe 8 est adopté.

M. BARTHELEMY : On a déjà signalé une omission dans le projet d'adresse, ou du moins il est une phrase du discours de la couronne à laquelle le projet ne répond pas. Je veux parler de celle où le roi nous annonce qu'outre les lois de finances, il sera présenté un projet de loi tendant à introduire diverses améliorations dans la législation du pays. Je ne reproche pas à la commission le silence qu'elle a gardé; mais comme j'avais quelques mots à dire à ce sujet, je prie M. le chancelier de m'accorder la parole. (Parlez! parlez!)

J'ai été surpris de ne pas voir le gouvernement mentionner d'une manière spéciale le projet de loi sur la liberté d'enseignement. L'année dernière, à une autre tribune, M. le ministre des affaires étrangères a prononcé sur cette question des paroles remarquables; il a reconnu que l'enfant appartenait à la famille avant d'appartenir à l'Etat; il a reconnu encore que l'Université laissait à désirer sous le rapport du principe religieux.

Les élections générales ont eu lieu, et ces paroles de M. le ministre des affaires étrangères ont exercé sur elles une influence notable. Plusieurs députés ont pris à cet égard des engagements. Il est temps que ces principes entrent dans la législation du pays.

La liberté d'enseignement n'est pas moins importante que la liberté de conscience; nous devons les entourer toutes deux de toutes les garanties possibles, surtout quand nous voyons les abus qui se produisent. Ainsi, les journaux de ce matin nous apprennent que le maire de Périgueux a cru devoir faire ouvrir d'autorité les portes de la cathédrale, malgré l'évêque, à propos d'un refus de sépulture.

M. GUIZOT : L'honorable préopinait comprend que je ne répondrai point sur un fait qui ne nous est arrivé que par les journaux. Quant à ce qui concerne la loi sur la liberté d'enseignement, je dirai qu'un projet est fait, et qu'on va le présenter aux conseils du roi.

M. DE MONTALEMBERT s'étonne que le projet qu'on avait annoncé depuis si long-temps n'en soit encore que là. Selon lui, ce fait est de nature à donner de sérieuses inquiétudes.

M. GUIZOT : Le gouvernement s'occupe sérieusement du projet en question. Si la session s'écoulerait sans qu'on le mit sous les yeux des chambres, l'orateur pourrait s'alarmer; mais il n'en sera pas ainsi.

L'incident n'a pas d'autre suite.

8^e paragraphe : « Il importe que les grands travaux publics déjà commencés soient conduits à leur terme. Mais, dans l'emploi des ressources du pays, votre gouvernement, averti par les épreuves que la Providence ne nous a pas épargnées, saura garder la réserve essentielle au maintien du crédit public. » — Adopté.

9^e paragraphe : « La tranquillité est heureusement rétablie en Afrique; notre domination s'y consolide par la valeur et par le dévouement de notre armée. La conquête est achevée; elle a commandé des sacrifices; il est temps de la seconder par les travaux de la paix. Les questions qui se rattachent au progrès de la colonisation, et dont la solution se lie intimement à la prospérité de ces contrées, ont appelé l'attention de votre gouvernement. La chambre examinera avec maturité le projet spécial qui lui sera présenté. »

M. DELA PLACE se félicite du bon état de notre colonie et présente quelques vœux nouvelles sur le moyen d'assurer notre domination en Afrique.

Après quelques paroles de M. de Boissy, la chambre adopte le 9^e paragraphe.

10^e paragraphe : « Sire, la France a appris à se reposer avec confiance sur votre dévouement au bonheur et à la grandeur de notre patrie. Votre famille entière s'est associée à vos nobles efforts, et chaque jour votre dynastie a jeté des racines plus profondes dans le cœur des Français. Une politique à la fois digne et pacifique, et qui répond aux intérêts moraux et matériels du pays, est sortie des épreuves qui se sont succédées plus puissamment et plus affirmées. La chambre des pairs continuera son concours à cette œuvre de paix, d'ordre, de liberté et de progrès. » — Adopté.

La chambre passe au vote du scrutin sur l'ensemble du projet d'adresse. Résultat de l'opération :

Nombre des votants. 152
Boules blanches. 144
Boules noires. 8
La chambre adopte.
La séance est levée.

Il est trois heures et demie; la chambre se retire sans ajournement fixe.

Troubles dans les départements.

La ville de Segré, dans Maine-et-Loire, a été menacée de graves désordres dans les circonstances suivantes :

Le mercredi 13, à Pouancé, des charrettes chargées de grains ont été arrêtées et déchargées sur place. A Belair, sur la route de Se-

gré à Châteaubriand, des rassemblements de bûcherons et de charbonniers armés de haches et de serpes se sont emparés de cinq charrettes chargées de blé, et les sacs ont été vidés à terre. La gendarmerie et les autorités de Segré se sont transportées sur les lieux et ont fait recharger les blés. Le lendemain 14, les charrettes, escortées par la gendarmerie, ont été amenées à Segré, et le blé déposé dans le magasin du port. Une foule nombreuse suivait le convoi. La force armée conduisait en même temps trois prisonniers.

La population de Segré était en émoi, mais il n'y eut aucun désordre ce jour-là.

Le lendemain 15, à sept heures du matin, des rassemblements se formèrent dans la ville de Segré, aux abords du Pont-Neuf, et de là se dirigèrent vers la demeure du maire et sur le port avec des cris peu rassurants, mais pourtant sans faire aucune démonstration hostile. Les vingt gendarmes commandés par le lieutenant Ganiel les ont chargés, et ont suffi pour les disperser. On craignait encore pour la nuit suivante; mais, Dieu merci, ces craintes ne se sont point réalisées. La garde nationale, appelée aux armes, a refusé le service.

Deux compagnies du 14^e léger, en garnison à Angers, sont arrivées à Segré; l'une y est cantonnée, l'autre va être dirigée sur Pouancé. A la date du 16, tout était calme à Segré, mais l'autorité venait d'être prévenue que de nouveaux rassemblements se formaient à Chazé-Henry, canton de Pouancé. Le sous-préfet et le procureur du roi partaient pour s'y rendre avec la gendarmerie et la troupe.

Le département de la Mayenne continue d'être agité. Le 15, il est parti de Laval un détachement qui s'est dirigé sur Ernée, ville de cinq mille âmes, où des troubles ont eu lieu. Un bataillon du 5^e léger, en garnison à Nantes, est arrivé à Laval pour être envoyé en petites colonnes où besoin sera.

Le marché du samedi 16 a été assez calme à Laval; mais il n'est pas venu une seule charretée de grains de la campagne. Les craintes du pillage ont suspendu la circulation.

Le marché aux grains du 14, à Evron (arrondissement de Laval), s'est assez bien passé; mais, par le défaut d'arrivages, il n'y avait presque pas de grains. Le froment s'est vendu 30 f. l'hectolitre. La mercuriale a été établie à 29 f. Après le marché, il y a eu un petit attroupement pour arrêter un homme que les turbulents prenaient pour un blatier, et qui était tout simplement un fermier emmenant deux hectolitres d'orge.

A Vitry, chef lieu d'arrondissement (Ille-et-Vilaine), il ne s'est pas manifesté de nouveaux troubles; mais à Bréal et dans quelques autres communes de cet arrondissement, on s'est opposé de vive force à l'enlèvement et à la circulation des grains. Dans la crainte de troubles qui menaçaient de prendre un caractère sérieux, l'autorité a fait partir de Rennes quarante hommes d'artillerie à cheval, commandés par deux officiers, et une compagnie d'infanterie pour renforcer la garnison de Vitry.

Nous apprenons de Châteauroux, à la date du 19 janvier, que les troupes parties de Tours sont arrivées à Buzançais, au centre de l'arrondissement de Châteauroux, où les désordres avaient le plus d'intensité. Il était temps que la force publique intervint, car il y a eu malheureusement encore des désordres dans le département de l'Indre.

A Bellabre (arrondissement du Blanc), M. Robin-Taillaut, un des habitants notables et ancien maire de la commune, a été assassiné dans la soirée du 17, à la suite des troubles de la journée. Il avait envoyé à un des marchés du pays un chargement de grains provenant de sa récolte. Le dimanche suivant, il avait passé la journée à distribuer du blé aux habitants de Bellabre. On lui a tiré un coup de fusil à bout portant, comme il rentrait dans sa maison. Malgré tant d'excès commis avec une aveugle fureur, ce meurtre odieux a paru inexplicable.

L'usine de la compagnie linière au Blanc, pour le tissage des toiles à voiles, était, à la date des dernières nouvelles, menacée de pillage. Tout ce qui habite l'usine s'était organisé en une espèce de garnison.

A la date du 19, il y avait de la fermentation à Argenton et à Saint-Benoît-du-Sault.

Chronique.

Avis. — Un bracelet en or, perdu au bal de la préfecture, a été déposé à la mairie, bureau de la police municipale.

La personne à laquelle il appartiendrait est invitée à venir le réclamer.

— On écrit de Thoisy :

« Un cultivateur d'Ylliat, Claude Perrachon, âgé de 56 ans, pour en finir avec une névralgie cruelle qui le tourmentait depuis longtemps, a terminé ses jours d'une manière assez originale.

« On l'a trouvé noyé sous la glace épaisse d'un fossé d'un mètre de largeur, de cinquante centimètres de profondeur, présentant une ouverture de moins de soixante centimètres de diamètre, de telle sorte qu'il lui a fallu, pour s'engager dans cet humide tombeau, s'y prendre comme ferait un ramoneur pour pénétrer dans la gaine d'une étroite cheminée en travaillant du dos, des genoux et des coudes. »

— Nous ne sommes pas très sûrs de la véracité du système économique que nous publions, et que nous avons puisé dans un journal étranger; mais l'application en est si peu coûteuse, que nous nous hasardons à en faire profiter nos lecteurs. Un vigneron des environs de Coblenz a trouvé que 50 kilogrammes de pépins donnaient 6 kilogrammes d'huile la plus pure, d'une couleur jaune d'or et d'un goût exquis, ne le cédant en rien à l'huile d'olive de première qualité. Cette découverte nous paraît mériter l'attention de nos vignerons; car, en utilisant de cette manière les pépins, qui jusqu'ici se trouvaient perdus, ils pourraient en retirer un certain profit, et ajouter ainsi quelque chose au peu que leur rapportent en général leurs pénibles travaux. Voici comment on extrait l'huile des pépins : quand ils sont bien séchés, on les broie successivement, puis on les soumet à une forte pression.

Nouvelles diverses.

On lit dans l'*Echo de Vézère* (Périgueux), du 19 janvier :

« M. Feytaud, doyen du barreau de Périgueux, homme auquel sa probité, son désintéressement avaient valu le titre d'*avocat des pauvres*, était mort subitement, et nous avons dit ce que chacun pensait de cet homme de bien.

« En l'absence de ses fils, dont deux habitent Paris, l'un comme médecin, l'autre comme avocat, dont le troisième, qui a été notre collaborateur, rédige en ce moment le *Courrier du Nord* à Valenciennes, quelques amis ont dû s'occuper de ses funérailles.

« Ils se sont rendus près de M. le curé de Périgueux, qui n'a rien voulu décider sans prendre l'avis de son évêque. Cet avis ne s'est pas fait attendre : c'était un ordre formel de refuser non seulement les cérémonies religieuses, mais l'entrée de l'église aux res-

tes mortels de M. Feytaud, sous le prétexte qu'il n'avait pas, en sa qualité d'ancien prêtre, rétracté avant sa mort son serment de fidélité à la constitution civile du clergé.

« Les amis de la famille ont dû s'adresser à l'autorité administrative. Le maire, le préfet ont reconnu que l'évêque n'avait pas le droit de refuser l'entrée de l'église.

« Il est impossible de se faire une idée de toutes les démarches bienveillantes qui ont été faites par l'autorité auprès de M. l'évêque pour l'engager à ne pas mettre l'administration dans la pénible nécessité d'obtenir par la force ce que la loi ordonnait, et ce qu'on ne voulait pourtant devoir qu'à sa tolérance, à son esprit de conciliation, à ses sentiments évangéliques. Tout a été inutile, et le prélat a répondu : « Vous avez la force, et moi j'ai mon droit et ma conscience : agissez ! »

« Dès ce moment, l'autorité administrative, renonçant à amollir le cœur du prélat, reprit son attitude légale et officielle, et résolut de maintenir force à la loi.

« M. le préfet avait donné son approbation aux résolutions de M. le maire, et avait mis à sa disposition un poste de cent hommes du 14^e régiment de ligne.

« Dès midi, une grande agitation régnait dans notre ville.

« A midi et demi, M. le commissaire de police est venu placer deux sentinelles à la porte de l'église, du côté de la place Daumesnil, par laquelle devait arriver le cortège.

« La messe de midi était à peine terminée, qu'un jeune ecclésiastique, accompagné des suisses et des bedaux de la cathédrale, s'occupait déjà à faire évacuer l'église et à prendre les moyens de fermer les portes. Arrivé à la porte gardée, il manifesta l'intention de la faire fermer. Les sentinelles refusèrent, et, sur l'insistance du jeune abbé, croisèrent sur lui la baïonnette. Celui-ci se retira en déclarant qu'il protestait.

« A une heure moins un quart, le poste du 14^e, étant arrivé, fut placé en double haie depuis le porche de l'église jusque dans la rue de la Clarté.

« A une heure, le cortège, précédé de M. le commissaire de police, ayant en tête M. le maire, ses deux adjoints et le corps des avocats et des avoués en robe; est parti de la maison mortuaire. Un moment après, il entra dans l'église, qui a été un instant encombrée par une foule compacte. Le corps a été porté devant l'autel de la paroisse, qu'on a trouvé dépouillé de tous ses ornements.

« Un citoyen de notre ville, ancien musicien de la cathédrale, au milieu du plus profond silence, a entonné le *Miserere*, et a trouvé autour de lui quelques personnes qui ont fait chorus.

« M. le maire a ensuite donné le signal du départ, et le cortège s'est mis en marche vers le cimetière.

« C'est rester au-dessous de la vérité que de dire que 4,000 personnes le composaient. On y remarquait des hommes de toutes les positions sociales, et notamment des magistrats et un grand nombre d'autres fonctionnaires publics.

« Le plus grand recueillement n'a cessé de régner dans cette foule immense qui a encombré littéralement le cimetière. »

Nouvelles Etrangères.

TURQUIE.

On lit dans le *Journal de Smyrne* du 8 janvier :

« Environ 600 navires de différentes nations qui étaient mouillés le long du Bosphore ont profité, la semaine passée, du vent du nord et ont mis à la voile pour leurs destinations respectives. C'était un beau spectacle que cet immense convoi qui descendait du canal pour se rendre dans la mer Blanche. Tous ces navires étaient chargés de comestibles.

« Le navire russe de 400 tonneaux l'*Amata Sofia*, commandé par le capitaine Nicola Sava et chargé de blé à Odessa en destination de Marseille, a échoué en plein jour près de la tour de Léandre. Une forte voie d'eau s'étant immédiatement manifestée, le capitaine est promptement descendu à terre pour réclamer des secours que les compagnies d'assurances se sont empressées de lui fournir. Le tiers seulement de la cargaison a pu être sauvé; le reste est considéré comme perdu.

« Le brick russe *Alessandro*, capitaine Sablizza, a coulé bas à Yéni-Kalé, à l'embouchure de la mer Noire. Il avait pris à Odessa un chargement de blé pour Livourne.

« Un autre navire, *Aristoito*, capitaine Gallini, de la portée de 200 tonneaux, a échoué sur la plus petite Ile des Princes. Ce navire, qui était chargé de bois de construction pour Alexandrie, s'est totalement perdu.

« Les derniers navires venus de la mer Noire ont plus ou moins souffert d'avaries, à cause de la rigueur du temps.

« Jeudi, le feu a pris à Scutari vers les deux heures du matin. Malgré les prompts secours arrivés sur le lieu de l'incendie, une soixantaine de maisons sont devenues la proie des flammes. »

GRÈCE.

ATHÈNES, 10 janvier. — La discussion qui a eu lieu dans le sein de la chambre des députés, au sujet de la loi sur la réorganisation du service consulaire, a vivement excité l'attention du public éclairé. Les débats ont duré près de vingt jours, et se sont terminés par un vote presque unanime en faveur du projet. Cette loi n'est pourtant que la première partie d'un travail d'ensemble considérable sur le même sujet. Une loi nouvelle déterminera sans doute les attributions des consuls, leur compétence, les limites de leur pouvoir, ainsi que le mode de surveillance et de protection que ces magistrats, comme le dit un journal grec, sont appelés à exercer à l'étranger sur le commerce, la marine et les sujets grecs.

Dans ces derniers jours, la commission du budget a poussé ses travaux avec activité. Il ne reste plus que les dépenses de la marine et de la guerre à examiner. L'état de la Grèce est donc satisfaisant; le pays s'engage décidément dans la voie du progrès, sous l'empire bienfaisant des institutions libérales.

Les tentatives de désordre essayées sur divers points ont complètement échoué. Le dédain des populations a partout fait justice des agitateurs qui voulaient pousser quelques mécontents à la révolte. Le gouvernement a si bien compris le peu de portée de ces excitations, qu'il n'a pas même cru devoir prendre des mesures défensives. Il a compté avec raison sur le bon sens du public.

Du reste, sous le rapport des intérêts matériels, la situation de la Grèce est des plus prospères.

Le mouvement de la marine marchande continue d'être des plus actifs. Tous les bâtiments ont assuré leurs nolis pour plusieurs voyages, et à peine reparaisent-ils dans les ports qu'ils en repartent à l'instant après avoir renouvelé leurs approvisionnements. De Galaxidi, de Spetzia, de Syra, d'Hydra, d'Amaliopolis et des îles de l'Archipel, on nous écrit que cette année les bénéfices de la navigation sont tels qu'on ne songe même pas à déplorer les sinistres qui ont eu lieu le mois dernier dans la mer Noire. L'aisance augmente de jour en jour dans nos ports, et le nombre des bâtiments de commerce s'accroît en proportion.

Le prince Luitpold a quitté Athènes le 8 de ce mois, et s'est embarqué au Pirée sur le bateau à vapeur grec l'*Othon*, qui doit le

conduire à Messine, à Palerme et de là à Naples, où l'attend son épouse.

SUISSE.

FRIBOURG. — On lit dans l'Helvétie :

« Les promesses faites aux commissaires fédéraux n'étaient qu'un leurre : les prisons regorgent de prévenus et les arrestations continuent. De nombreux accusés ont pris la place de deux ou trois citoyens qui, incarcérés pour de simples propos, ont été relâchés. Ce n'est pas M. Froelicher fils qui a été remis en liberté ; les jésuites ne lâchent pas facilement une bonne proie. On ne saurait se faire une idée de la consternation qui règne dans une foule de familles. Ah ! Fribourg est-il destiné à devenir un autre Lucerne ?... Le langage de plusieurs députés au grand conseil nous le fait craindre. M. Louis Vuilleret, avocat de talent, dans lequel on pouvait espérer de trouver, vu sa jeunesse et diverses circonstances, un peu de cœur, un peu de compassion, M. Vuilleret menace les autorités du courroux populaire, si elles ne seissent pas contre les conspirateurs. Un député allemand, qui a nom Claus, veut relever les passions. Après de telles paroles, sorties de la bouche d'un cannibale, quelle justice, quelle impartialité attendre des tribunaux de Fribourg ? »

« La liste des prévenus qui sont dans les prisons de Fribourg contient une trentaine de noms, et elle est loin d'être complète. Plusieurs citoyens se sont réfugiés dans les cantons voisins, entre autres MM. Schmuts, de Morat, économiste distingué, Chatoney, Wissaula, aussi de Morat, et tous les trois députés au grand conseil ; le docteur Bussard, Vicarino-Schaller, et Castella, directeur de la police locale. »

« Les prisonniers étaient traités avec assez de douceur les premiers jours : on leur permettait de se faire apporter des aliments du logis ; mais, depuis quelques jours, des ordres sévères ont été donnés aux geôliers, et plusieurs des accusés ont été transportés de leur prison dans d'autres plus dures. M. le colonel Courant, auquel on ne peut reprocher aucune participation à la prise d'armes du 7, et qui ne doit y avoir trempé ni directement ni indirectement, a été jeté dans un cachot humide et construit à la Mauvaise-Tour, prison des grands criminels sous l'ancien régime. »

« On sait que M. Courant, Neuchâtelois, a été impliqué dans l'affaire Bourquin, en 1831. Le gouvernement de Fribourg se ferait-il l'instrument des vengeances de celui de Neuchâtel ? Il le paraît. Il est d'ailleurs certain que le landammann Schmid, d'Uri, qui est

arrivé à Fribourg comme envoyé du Sonderbund, a poussé le gouvernement dans les voies de Lucerne ; il a aussi engagé ce gouvernement à s'enquérir si les gouvernements voisins du canton de Fribourg ou leurs fonctionnaires ont pris part directement ou indirectement à l'affaire du 7 janvier. »

« M. Schmid, un des chefs du Sonderbund, ne pense pas sans doute que le parti auquel il appartient va devenir le maître en Suisse ; mais il parle et agit comme si le Sonderbund était à la tête de la confédération suisse. Les notes des cours du Nord paraissent avoir donné aussi du cœur au Sonderbund. »

« On fait à Fribourg, mais sur une grande échelle, ce que l'on fait en Espagne : on jette dans les cachots les députés de l'opposition. La Suisse jésuitique ne vaut pas, comme l'on voit, les monarchies dites constitutionnelles. »

PORTUGAL.

Une lettre particulière de Lisbonne, du 10 janvier, contient le post-scriptum suivant :

« Trois courriers extraordinaires sont arrivés ce matin du quartier-général de Saldanha. Ils ont apporté la nouvelle, dit-on, qu'une brigade d'avant-garde de ce dernier a été enlevée dans les gorges de Vouga (à dix lieues de Porto) par das Antas. Mais ce qui est certain, c'est que divers détachements de la garde municipale viennent de recevoir l'ordre de partir. »

POLOGNE.

On écrit des frontières de Pologne, 10 janvier, au Journal allemand de Francfort :

« Le nombre des troupes russes cantonnées dans le royaume de Pologne augmente considérablement ; il est arrivé cinq régiments d'infanterie et deux régiments de dragons, sans compter la cavalerie légère et l'artillerie. On pense que cette mesure se rattache à la résolution du gouvernement d'incorporer la Pologne dans la Russie. »

— On écrit de Berlin, 8 janvier :

« On a reçu aujourd'hui de Varsovie la nouvelle de la très prochaine incorporation formelle de la Pologne au grand empire russe. L'administration et l'exercice de la justice en Pologne, qui jusqu'ici étaient distinctes de celles de la Russie, perdront leur indépendance et se confondront avec les principes russes. »

« Il ne reste à régler que la difficulté principale, celle des finances, pour que la déclaration de l'empereur de Russie concernant la suppression de fait du royaume de Pologne, qui n'existe réelle-

ment que de nom, reçoive sa pleine et entière exécution.

» La commission des finances de Varsovie vient d'être appelée à Saint-Petersbourg. »

Bulletin de la Bourse de Paris du 22 janvier 1847.

Hier, dans la soirée, le 3 0/0 est tombé à 77 45, puis il est remonté à 77 55, et il est resté à 77 60. Aujourd'hui, avant l'ouverture, il a commencé à 77 50, et il est remonté à 77 75. Il a ouvert au parquet à 77 80. Il a d'abord été coté à 77 85, puis il est retombé rapidement à 77 55. Jusqu'à la clôture, il a éprouvé plusieurs variations, mais toutes sans grande importance, et il a fermé au parquet à 77 85. La hausse a repris après la clôture, et le 3 0/0 est resté demandé à 78 10.

Point de nouvelles. Affaires moins actives que les jours précédents. Les fonds anglais sont en baisse de 1/8 0/0.

Les chemins de fer sont toujours faibles.

| | | | |
|--------------------------------|---------|-------------------------------|---------|
| Trois pour cent..... | 77 80 | Versailles (rive droite)..... | 350 |
| Quatre pour cent..... | 103 | — (rive gauche)..... | 215 |
| Quatre et demi pour cent..... | 117 | Paris à Orléans..... | 1211 25 |
| Cinq pour cent..... | 117 | Paris à Rouen..... | 875 |
| Emprunt de 1844..... | 96 | Rouen au Havre..... | 677 50 |
| Trois pour cent belge..... | 100 | Avignon à Marseille..... | 575 |
| Quatre 1/2 p. 0/0 belge..... | 96 | Strasbourg à Bâle..... | 211 25 |
| Cinq pour cent belge..... | 100 3/4 | Orléans à Vierzon..... | 575 |
| Cinq pour cent napolitain..... | 100 | Orléans à Bordeaux..... | 340 |
| Récépissés Rothschild..... | 100 50 | Amiens à Boulogne..... | 340 |
| Cinq pour cent romain..... | 100 | Montreuil à Troyes..... | 340 |
| Trois pour cent espagnol..... | 100 | Chemin du Nord..... | 610 |
| Banque de France..... | 5250 | Dieppe et Fécamp..... | 345 |
| Comptoir d'Escompte..... | 100 | Paris à Strasbourg..... | 475 75 |
| Banque belge..... | 100 | Tours à Nantes..... | 475 |
| Caisse Lafitte..... | 1200 | Paris à Lyon..... | 495 |
| Obligations de Paris..... | 1305 | Lyon à Avignon..... | 430 |
| SAINT-GERMAIN..... | 1030 | Bordeaux à Cette..... | 430 |
| | | Bordeaux à la Teste..... | 430 |

Le Gérant responsable, B. MURAT.

La vogue immense que s'est acquise en peu d'années la PATE DE GEORGÉ, pharmacien d'Epinal (Vosges), est fondée sur son efficacité contre les irritations de la poitrine, les rhumes et les enrhumements. — Elle se vend moitié moins que les autres par boîtes de 1 f. 25 c. et 65 c. dans toutes les meilleures pharmacies de Lyon, et principalement chez MM. LARDET, place de la Préfecture, 16, VERNET, place des Terreaux, 15, et à la pharmacie des Célestins ; SAINT-ETIENNE, GARNIER-MARTIN, pharmacien, place de Foy ; CHALON-SUR-SAONE, FOURCHER-MOSSEL, Grande-Rue, 1 ; MACON, FAIVRE, confiseur, Grande-Rue, 36, et Genève (Suisse), ROUZIER. — M. GEORGÉ a obtenu deux médailles d'or et d'argent pour la supériorité de sa Pâte pectorale.

MALADIES NERVEUSES ET MAUVAISES DIGESTIONS GUÉRIES.

En vente à la librairie DORTIER, rue Puits-Gaillot, 3, et chez l'auteur, médecin consultant, quai de Retz, 47. — Un volume. — Prix : 1 f. 50 c. — Plusieurs centaines de guérisons indiquées sur l'ouvrage sont la meilleure preuve de l'efficacité du traitement. — Consultations de dix heures à midi et de deux heures à quatre heures du soir, gratuites le jeudi de deux heures à quatre heures. (2039)

Etude de M^e Givord, avoué à Lyon, rue Porte-Froc, 1.

ADJUDICATION,

En l'audience des criées du tribunal civil de Lyon du samedi 30 janvier 1847,

D'IMMEUBLES

consistant

en maison, hangar, jardin et terrains en nature de gravier,

Situés en la commune de la Guillotière, quartier de Mon-Plaisir, à peu de distance des Tournelles.

Le tout est réuni et contigu, de la contenance superficielle d'environ 30 ares 83 centiares, et appartenant au sieur Louis Rolland.

L'adjudication aura lieu au pardessus de la mise à prix de 5,031 f. 26 c., outre les clauses et conditions du cahier des charges déposé au greffe du tribunal civil de Lyon.

S'adresser, pour les renseignements, à M^e Givord, avoué. (4704)

Etude de M^e Olivier, notaire à Lyon, rue Palais-Grillet, n. 2.

Capitiaux illimités à placer par hypothèque dans Lyon ou dans l'arrondissement.

Immeubles à vendre à la ville et à la campagne. S'adresser audit M^e Olivier, notaire. (3760)

A CÉDER Office d'avoué près l'un des tribunaux les plus voisins de la ville de Saint-Etienne (Loire).

S'adresser : à Lyon, à M. Tarlet, rue Bombarde, 10 ; à Saint-Etienne, à M. Chasseignieux, notaire. (5278)

A VENDRE pour cessation de commerce. — Ancien fonds d'épicerie et autres marchandises, bien achalandé, situé quartier du Jardin-des-Plantes.

S'adresser au bureau d'écritures, montée des Carmélites, à l'angle de la rue Neyret. (5282)

AVIS à MM. les marchands de bois, charpentiers et entrepreneurs. — Scie locomobile à vapeur, au Plan de Vaise. — Le gérant a l'honneur de prévenir le public qu'il est en mesure d'exécuter toutes les commandes qui lui seront faites, avec une réduction de 40 0/0 sur la main-d'œuvre actuelle. — Nota. Les personnes qui désireraient prendre des actions peuvent s'adresser à M^e Thiaffait, notaire à Lyon, rue Saint-Dominique, 15, dépositaire des statuts et du rapport sur le rendement de la machine, ou au siège de la société. (5279)

AVIS. On trouve toujours à l'enseigne du Clos Vougeot, rue Luizerne, 3, en face du corroyeur, des vins de choix en bouteilles, tels que Bordeaux, Champagne et autres, à des prix très modérés. (2049)

AVIS. On demande un employé ayant bonne tenue. S'adresser à M. Lattès, rue Bourbon, 6, de dix à onze heures, et de trois à quatre. (5276)

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 44.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

Publication industrielle des Machines, Outils et Appareils le plus perfectionnés et les plus récents, employés dans les différentes branches de l'industrie française et étrangère ; par M. Armengaud aîné, ingénieur, professeur au Conservatoire royal des arts et métiers, membre de la Société d'encouragement et de la Société industrielle de Mulhouse. — Cinq volumes in-8° et atlas in-folio sont en vente. — Paris, 1847. — Prix de chaque volume : 30 f. Le Technologiste, ou archives des progrès de l'industrie française et étrangère, ouvrage utile aux manufacturiers, aux fabricants, aux chefs d'atelier, aux ingénieurs, aux mécaniciens, aux artistes, aux ouvriers, etc. ; rédigé par une Société de savants, de praticiens, d'industriels, et publié sous la direction de M. F. Malepeyre. — Paris, 1847. — Sept volumes in-8° sont en vente avec planches gravées. — Prix du volume : 18 f. (6367)

A Lyon, chez VERNET, place des Terreaux, BAYON, rue Neuve, et ANDRÉ, place des Célestins.

SIROP ET PÂTE DE NAFÉ ARABIE
RACAHOUT DES ARABES
Aliment des convalescents, des dames, des enfants et des personnes malades de la poitrine. (5215-7985)

TABLETTES LARQUE AU LICHEN, le plus efficace des pectoraux contre les rhumes, toux, asthmes, catarrhes. — Boîtes : 1 f. 25 c. et 70 c. — A Paris, Jozeau, rue Montmarre, 101 ; à Lyon, Larque, rue Saint-Polycarpe, et à la pharmacie des Célestins ; à Vaise, Simon ; à Villefranche, Ayot ; à Givors, Ligne ; à St-Etienne, Rigolot, rue de Foy, 15 ; à Rive-de-Gier, Rigaud ; à Mâcon, Voitarret ; à Chalon, Paquetin ; à Vienne, Mermet ; à Bourg, Ravet ; tous pharmaciens. (4415)

MALADIES SECRÈTES.

Guérison prompte et sans rechute des maladies de la peau et du sang, spécialement des écoulements, si anciens qu'ils soient, et réputés incurables. Traitement gratuit, si l'on n'est pas guéri en cinq ou dix jours sans aucun régime. Le remède est garanti végétal, EXTRAIT DE SALSEPARILLE et POUDRE DIURÉTIQUE. — A Lyon, chez BERTHAUD, place Bellecour, 14, à Lyon. — Dépôts : à Paris, rue du Grand-Chantier, 7 ; à Toulon, rue Bonnefou, 2 ; à La Rochelle, rue de l'Oratoire ; à Grenoble, rue Vieux-Jésuites. — On fait des envois. (Affranchir.) (4246)

COPAHINE-MEÇE

Ce médicament est le dernier adopté par l'Acad. de Med. sur le rapport de M. Collinier, med. en chef de l'hôp. des Vénéreux sous les premiers mé. de Paris n'emploient-ils plus que lui. Seul il guérit en 6 jours les écoulements sans nausées, coliques ni maux d'estomac. La boîte de 100 dragées ne coûte que 4 fr., c'est le traitement le moins cher. DÉPOT. JOZEAU, ph., r. Montmarre, 101, et dans les meilleures pharmacies. (4560)

POMMADE L'UNIQUE

CONTRE LA CHUTE ET POUR LA RENAISSANCE DES CHEVEUX.

Fabrique aux Brotteaux, rue Monsieur, 1, angle de la place Louis XVI. Le soin de la chevelure est sans contredit une des choses les plus importantes comme hygiène. Les variations de température, les maladies, etc., etc., en occasionnent la chute. L'inventeur est, après de nombreux essais, parvenu à pouvoir offrir à ses concitoyens ce précieux cosmétique, qu'il appelle Unique. Par son efficacité, ce cosmétique a non seulement l'avantage d'arrêter la chute des cheveux, mais il les fait recroître très promptement. Prix : 3 fr.

L'inventeur recommande aussi sa pommade dite Crème à la neige, connue par les nombreux

essais qu'il en a faits et par sa qualité supérieure. Cette pommade s'emploie avec le plus grand succès pour l'adoucissement de la peau ; elle la rafraîchit, la blanchit, et en fait disparaître toutes les rousses.

Dépôts : à Lyon, chez M. Lardet, pharmacien, place de la Préfecture ; à la Guillotière, chez M. Boissonnet, cours de Broches, 15 ; à Vaise, chez M. Simon, pharmacien, 35 ; et chez MM. les principaux parfumeurs et coiffeurs. (5277)

Pansement des vésicatoires, facile, régulier, inodore, avec PAPIER et compresses

D'ALBESPEYRES, Chez MM. les pharmaciens. — SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS. (5217-7988)

Destruction des Rats et Souris,

PAR EUGÈNE MEYNE, DE COLOGNE, Approuvée par la Faculté de Médecine, non nuisible à la santé de l'homme et des animaux domestiques.

Les dépôts sont : A Lyon, chez MM. Rognon, épicerie, rue Romarin, 11 ; Bony, concierge de la Boulangerie de Lyon, rue Ferrandière, 12. — A la Guillotière, Payet, marchand-épicerie, marché aux grains. — A Vaise, Gamon, marchand-épicerie, route du Bourbonnais. — A la Croix-Rousse, chez le marchand de tabac, sur la Grande-Place, 7. — A Miribel, Plantier, épicerie, et Peguet, marchand de tabac. — A Villefranche, Loup, épicerie, Grande-Rue. — A Trévoux, Lagarde, épicerie, près de l'église. — A Neuville, M^{me} V^e Meffray, marchand de tabac, Grande-Place. — A Saint-Julien-sur-Saint-Chamond, Benétra, marchand-épicerie. (5275)

Chocolat Desbrières.

PURGATIF A LA MAGNÉSIE.

Efficace et très agréable à prendre, il a l'aspect et la saveur d'un bon chocolat. On le prend à volonté dans la journée, sans rien changer à sa manière de vivre. Pris à petite dose, il détruit la constipation avec la plus heureuse efficacité. — Prix : 1 f. 50 c. la tablette.

Dépôt : MM. Bouchut, place du Change ; Lacroix, place Saint-Michel ; Boissonnet, à la Guillotière ; Reverchon, à la Croix-Rousse. (2280)

PATE PECTORALE De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux ; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c. Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

SIROP ET PATE PECTORALE D'ESCARGOTS

PRÉPARÉS AU SUCRE CANDI.

Les enrhumements, la grippe, l'asthme, les rhumes, la coqueluche, les catarrhes, les irritations de la gorge et de la poitrine sont toujours guéris par l'usage du SIROP et de la PATE D'ESCARGOTS.

Prix : 2 fr. la bouteille et 1 fr. 50 c. la boîte, avec l'instruction, chez Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, 41. (4460)

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES.

Des dartres, démangeaisons, taches et boutons à la peau, et de toute écrevi ou vice du sang. — S'adresser à la pharmacie de Ph. Quet, rue de la Préfecture, 5. A la même adresse est le seul dépôt des capsules au baume de copahu pur sans odeur ni saveur, approuvées et reconnues supérieures pour la prompte et sûre guérison des écoulements récents ou chroniques. Prix actuel : 3 f. la boîte au lieu de 4 f. (5670)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS.